

Annonces légales

Contacts : 04.91.84.46.30 - al@laprovence-medias.fr
www.laprovence-marchespublics.com

Jeudi 29 Août 2019
habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département

VENTES AUX ENCHERES

947605

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

SUR SAISIE IMMOBILIERE

D'UN IMMEUBLE éligible à un usage sur zone de protection

à usage de garage et d'habitat d'un surface de 249,63 m²

sur la commune de MAISONNEVILLE (13013), 3, boulevard, quartier Saint-Joseph

MISE A PRIX : 246.000 EUROS

Vente le Mercredi 28 Septembre 2019 de 9 h 00 à 10 h 00

à l'audience de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, au Palais de Justice, Salle Brelvi - rendez-vous : Palais Maréchal, Place Maréchal - 13005 MARSEILLE

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un acte écrit ou par un Brouillon de Marseille qui devra être en double de chaque participant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € et être à l'ordre de Monsieur le Rédacteur de l'Ordre des Avocats de Marseille.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet <http://www.saisies.com> du Cabinet de Maître Thomas D'ARNO, Avocat au Barreau de Marseille, au Cabinet de Maître Thomas D'ARNO, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45, rue de la République, 13005 MARSEILLE - Tél. : 04.12.21.13.13 - thomas.darno@avocat.com

- Au Greffe du Tribunal de Commerce de Marseille, Palais Maréchal - Place Maréchal - 13005 MARSEILLE, ou rendez-vous à l'ordre, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

ANNONCES LEGALES

945374



PRÉFET DE LA REGION PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ,
ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE, DE LA CONCERTATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MARSEILLE

En application du Code de l'Urbanisme, du Code de l'Expropriation, et en exécution de l'arrêté n° 2019/07 du 04 juillet 2019 du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, il sera procédé sur le territoire de la commune de Marseille, et en l'absence de cette ville - Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat (DGUAH) - 40 rue Fauchier 13233 Marseille Cedex 20 - au profit de SOLEAM, à l'ouverture d'une enquête préalable à l'utilité publique en vue de la réalisation des travaux de restauration immobilière portant sur treize immeubles au sein du périmètre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain multi-sites Grand Centre-ville Marseille (2ème phase).

A été désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête considérée, par le Président du Tribunal Administratif de Marseille : Monsieur Marc AULAGNIER, ingénieur DREAL, retraité.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et parapés par le Commissaire enquêteur, seront déposés pendant 17 jours consécutifs, du 11 septembre 2019 au 27 septembre 2019 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur l'utilité publique de cette opération, sur le registre aux lieux, jours et heures suivants : - Mairie de Marseille - Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat (DGUAH - siège de l'enquête) - 40 rue Fauchier 13233 Marseille Cedex 20 - du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 16 h 45.

Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie précitée, siège de l'enquête, lequel les annexera au registre d'enquête publique.

Le Commissaire Enquêteur, se tiendra personnellement à cet effet au lieu précité, mairie de Marseille - Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat - 40 rue Fauchier 13233 Marseille Cedex 20 - aux jours et heures suivants - le mercredi 11 septembre 2019 matin de 9h00 à 12h00, le jeudi 19 septembre 2019 après-midi de 13h45 à 16h45, et le vendredi 27 septembre 2019 après-midi de 13h45 à 16h45.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur relatifs à l'utilité publique de l'opération projetée, seront à l'issue de l'enquête tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, en mairie de Marseille (DGUAH), ainsi qu'à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur conformément aux dispositions de l'article R112-24 du code de l'expropriation.

Pourront être également consultés à la préfecture, jusqu'à l'achèvement de la procédure, outre les conclusions du commissaire enquêteur, le dossier d'enquête, les documents ou observations déposés au cours de l'enquête publique et les réponses du maître d'ouvrage à ses observations.

Les adresses des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes : - SOLEAM (Responsable du Projet) Le Louvre et Paix - 49, la Canebrière - CS80024 - 13232 Marseille Cedex 01 Tél : 04.88.91.91.91 - Site Internet : www.soleam.net

- Mairie de Marseille (Siège de l'enquête) Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat (DGUAH) 40 Rue Fauchier - 13002 Marseille Tél : 04 91 55 22 00 - Site Internet : www.marseille.fr

- Préfecture des Bouches-du-Rhône Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement Bd Paul Peytral - 13282 Marseille cedex 20 Tél : 04 84 35 40 00 Site Internet : www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

Marseille, le 4 juillet 2019
Pour le Préfet,
Le chef de bureau
Signé : Patrick PAYAN

VIE DES SOCIÉTÉS

947378

COCOMENTHE

Société par actions simplifiée au capital de 10.800 euros
Siège social : 400 avenue du Château de Jouques - 13420 GEMENOS
347506040 RCS MARSEILLE

ET MAUD FRIZON

Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 54 Rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS
414549667 RCS PARIS

AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 1er août 2019 à Paris, La société COCOMENTHE, société par actions simplifiée au capital de 10 800 euros, dont le siège social est 400 avenue du château de Jouques - 13420 GEMENOS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 347 506 040, et la société MAUD FRIZON, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est 54 Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 414 549 667, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société COCOMENTHE par la société MAUD FRIZON.

La société COCOMENTHE fera apport à la société MAUD FRIZON de la totalité de son actif, soit 921.465 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 819.543 euros. La valeur nette des apports s'élevait à 101.922 euros.

Préalablement, la valeur nominale des actions de la Société MAUD FRIZON sera ramenée de 2,99 euros (arrondi) à 0,85 euros (arrondi).

En rémunération de cet apport net, 118.934 actions nouvelles de 0,85 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seront créées par la société MAUD FRIZON à titre d'augmentation de son capital social de 101.094 euros.

La prime de fusion s'élevait globalement à 828 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 594,67 actions de la société MAUD FRIZON pour 1 action de la société COCOMENTHE.

La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés.

La fusion prendra effet rétroactivement au 1er avril 2019, d'un point de vue comptable et fiscal.

Toutes les opérations actives et passives, effectuées par COCOMENTHE depuis le 1er avril 2019 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par MAUD FRIZON.

La société COCOMENTHE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion.

Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de Marseille pour la société COCOMENTHE en date du 27 août 2019, - au greffe du Tribunal de commerce de PARIS pour la société MAUD FRIZON en date du 27 août 2019.

Pour avis

TRANSFERT DE LOCATION GERANCE

Par avenant en date du 22/07/2019, le fonds de commerce objet du contrat de location-gérance d'un fonds de commerce de délégation de personnel intérimaire sis 75 rue Marcellin Berthelot 13659 AIX EN PROVENCE, conclu le 01/07/2018 entre la société SRIE SUD, 11 rue Emile Brelvi 53000 Laval, RCS Laval 832.766.612, et la société ACTUAL AIX 383, 11 rue Emile Brelvi 53000 Laval, RCS Laval 839.132.511, est transféré LES CARRÉS DE L'ENFANT - BAT F - 140 AVE DU 12 JUILLET 1998. Pour avis.

947873

SCI Aury
au capital de 457,34 Euros
Siège social : 22 Rue Eugène Huschke 13200 Arles
RCS Tarascon, Siret N°435 162 649

Aux termes de l'AGE en date du 22 août 2019, il a été décidé de transférer le siège social au 18 rue Jean Granat 13200 Arles, et ce, à compter du 22 août 2019. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Tarascon.

947652

TRANSFERT DE LOCATION GERANCE

Par avenant en date du 22/07/2019, le fonds de commerce objet du contrat de location-gérance d'un fonds de commerce de délégation de personnel intérimaire sis Chemin de la Santé 13590 MEVREUIL, conclu le 01/07/2018 entre la société SRIE SUD, 11 rue Emile Brelvi 53000 Laval, RCS Laval 832.766.612, et la société ACTUAL AIX 383, SNC au capital de 125000 euros, 11 rue Emile Brelvi 53000 Laval, RCS Laval 839.132.339, est transféré au LES CARRÉS DE L'ENFANT - BAT F - 140 AVE DU 12 JUILLET 1998 13290 AIX EN PROVENCE. Pour avis.

945372



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE,
DE LA CONCERTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
MISSION ENQUÊTES PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, du 12 août 2019, il sera procédé à une enquête publique, d'une durée de trente-deux jours consécutifs, sur l'élaboration du projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation par débordements de l'Huveaune et de ses principaux affluents, sur la commune de La Destrousse.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera le vendredi 13 septembre 2019 au lundi 14 octobre 2019 inclus en mairie de La Destrousse (Hôtel de Ville, Place de la Mairie, 13112 La Destrousse), siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra : - prendre connaissance du dossier, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (les lundi, mercredi et jeudi, de 8h30 à 11h30 et de 15h00 à 18h00, le mardi de 15h00 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 15h00 à 17h30).

- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13005 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421 - Contact préalable au 04 84 35 42 47 ou 42 38).

- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environ>



TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLU DE LA COMMUNE DE VENTABREN

En exécution de l'arrêté du Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix n°19_CT2_037 du 22 août 2019, l'enquête publique relative à la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Ventabren, se déroulera pendant 30 jours consécutifs du 16 septembre 2019, 9h00, au 15 octobre 2019, 16h30.

La révision allégée n°2 du PLU de Ventabren a pour objet d'autoriser la création d'un parc photovoltaïque au lieu-dit Château Blanc, soit de : - procéder au classement d'une zone N en zone AUP d'un secteur de Château Blanc dédié à l'implantation d'un parc photovoltaïque ; - réaliser une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur la zone AUP conformément à l'article R.151-20 du Code de l'Urbanisme ; - déroger à l'interdiction de construire en bordure de l'autoroute A8 imposée par la loi dite Barnier codifiée aux articles L.111-6 à L.111-10 du Code de l'Urbanisme.

Conformément aux articles L.104-1 et suivants et R.104-23 du Code de l'Urbanisme, le dossier de révision allégée n°2 du PLU de Ventabren intègre une évaluation environnementale qui a été soumise pour avis à l'Autorité environnementale le 30 janvier 2019. A défaut de s'être prononcé dans le délai de 3 mois, l'Autorité environnementale est réputée n'avoir aucune observation à formuler sur ce dossier.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier de l'enquête publique relative à la révision allégée n°2 du PLU de Ventabren, ainsi que les registres d'enquête, en format papier et dématérialisés, seront tenus à la disposition du public : - au siège de l'enquête publique, sis Service de l'Urbanisme de la Mairie de Ventabren, 17 Grand Rue, à Ventabren (13122), du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, hors jours fériés ; et - sur le site du registre dématérialisé <https://www.registre-numerique.fr/ventabren-plu-ra2-ep> auquel le site du Conseil de Territoire du Pays d'Aix : <http://www.agglo-paysdaix.fr> renvoie, à toute heure.

Monsieur Michel DEPOUX, commissaire enquêteur désigné par décision de la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille n°E19000114/13 du 24 juillet 2019, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations ou propositions écrites ou orales, en Salles des Mairies de la Mairie de Ventabren, 17 Grand Rue, à Ventabren (13122), aux dates et heures suivantes : - lundi 16 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - mercredi 25 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - jeudi 10 octobre 2019 de 13h30 à 16h30 - mardi 15 octobre 2019 de 13h30 à 16h30

Durant toute l'enquête publique, chacun peut consigner ses observations ou propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête ;
- par courrier postal à l'intention de Monsieur le commissaire enquêteur, adressé à la Mairie de Ventabren, Service de l'Urbanisme, 17 Grand Rue, 13122 Ventabren, par courriel à l'adresse suivante : ventabren-plu-ra2-ep@mail.registre-numerique.fr ;
- sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ventabren-plu-ra2-ep>, auquel le site internet du Conseil de Territoire du Pays d'Aix (<http://www.agglo-paysdaix.fr>) renvoie.

Les observations et propositions du public seront annexées et reportées dans les différents registres d'enquête dans leur version papier et numérique dans les meilleurs délais.

Toute observation ou proposition réceptionnée en dehors de la période d'enquête ne pourra être prise en compte.

A l'issue de l'enquête publique : - Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée au Service de l'Urbanisme de la Mairie de Ventabren et en Préfecture des Bouches-du-Rhône pour être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ce document sera également publié durant la même période sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/ventabren-plu-ra2-ep> auquel le site internet du Conseil de Territoire du Pays d'Aix (<https://www.agglo-paysdaix.fr>) renvoie ; - Le dossier de révision allégée n°2 du PLU de Ventabren, éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis et des résultats de l'enquête, pourra être approuvé par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Le Pharo, 58 boulevard Livon, Marseille (13007), maître d'ouvrage responsable de ladite procédure.

Toute information relative au dossier de révision allégée n°2 du PLU de Ventabren peut être demandée auprès de la Direction Adjointe PLU et Proximité du Conseil de Territoire du Pays d'Aix (tél. : 04 86 91 35 26 ou 04 86 91 35 20) et au Service de l'Urbanisme de la Mairie de Ventabren (tél. : 04 42 28 90 55), du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, hors jours fériés.

Dès la publication de l'arrêté susmentionné, toute personne pourra, sur demande adressée à ses services susmentionnés et à ses frais, obtenir la communication du dossier d'enquête publique.

nementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Desrousse-La

Le public pourra consigner ses observations et propositions du 13 septembre au 14 octobre 2019 inclus de la manière suivante :

- sur le registre d'enquête publique établi sur feuillets non mobiles coté et parapés par le commissaire enquêteur, disponible en mairie de La Destrousse, à l'adresse précitée, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert de manière complémentaire depuis le site internet suivant : <https://www.registre-demat.fr/ppn-huveaune-la-destrousse> auquel le site internet du Conseil de Territoire du Pays d'Aix (<https://www.agglo-paysdaix.fr>) renvoie ;
- par courrier au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête.

L'ensemble de ces observations sera accessible sur le registre dématérialisé dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête.

Madame Nicole BOULLOT, Cadre AFPA, retraitée, désignée en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants : - Vendredi 13 septembre 2019 de 8h30 à 11h30 - Jeudi 26 septembre 2019 de 8h30 à 11h30 - Mercredi 02 octobre 2019 de 15h00 à 18h00 - Mardi 08 octobre 2019 de 15h00 à 18h00 - Lundi 14 octobre 2019 de 15h00 à 18h00

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de La Destrousse et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au terme de la procédure, le projet de plan de prévention des risques d'inondation, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté préfectoral (Art R562-3 du code de l'environnement). Le plan approuvé vaut servitude d'utilité publique. Il est annexé au plan local d'urbanisme, conformément à l'article L151-43 du code de l'urbanisme.

La personne responsable du projet de plan est le Directeur départemental des Territoires et de la Mer-16, rue Antoine Zattara -13332 Marseille Cedex 3 - Contact: Service Urbanisme/Pôle Risques Tél: 04 91 28 41 14 (ou 42 41). Fait à Marseille, le 19 août 2019 L'Adjointe au Chef de Bureau de l'Utilité Publique et de la Concertation et de l'Environnement

Fait à Marseille, le 19 août 2019 L'Adjointe au Chef de Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement
Bernadette SOL